

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 17 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18.02.2025
2. Comptes 2024 de la Municipalité
 - 2.1. Présentation des comptes 2024
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité
3. Information concernant le projet des Télés-Vichères-Liddes SA (TVL) sur le renouvellement du télésiège et son financement
4. Divers

Message de bienvenue

La Présidente ouvre l'assemblée primaire qui fait suite à l'assemblée bourgeoisiale. Elle précise qu'uniquement les citoyens résidants sur la commune de Liddes ont le droit de s'exprimer et voter au cours de l'assemblée.

Aucun point n'est ajouté dans les divers et la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 18.02.2025

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2025, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé avec une abstention.

2. Comptes 2024 de la Municipalité

2.1. Présentation des comptes 2024

En introduction, la présidente explique que les comptes sont très bons, pour les trois raisons principales suivantes :

1. L'année dernière a été une année avec beaucoup de précipitations, ce qui a signifié plus de turbinage et plus de rentrées financières, puisque la commune est partenaire dans des ouvrages hydroélectriques, et cela même sans les revenus FGB qui seront comptabilisés en 2025 pour un montant d'environ CHF 2 Mio.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

2. Les revenus fiscaux sont supérieurs à ce qui a été budgété.
3. La vente du réseau électrique à DransGrid SA en 2024 a généré un bénéfice qui impacte les comptes de manière positive.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée des comptes.

A la suite de la présentation, la Présidente remercie M. Tornay et passe la parole à l'assemblée.

La question suivante est posée :

- M. Régis Frossard demande si la commune participe toujours aux charges de la correction du Rhône.

La Présidente répond qu'effectivement toutes les communes participent encore à cette charge qui représente pour la commune de Liddes un montant de CHF 2'983.00.

2.2. Rapport de l'organe de révision

M. Antoine Tornay présente le rapport et en donne une lecture partielle.

2.3. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité

La Présidente propose de passer au vote et, au vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes 2024 à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

3. Information concernant le projet des Télés-Vichères-Liddes (TVL) sur le renouvellement du télésiège et son financement

La Présidente précise que la séance de ce soir est une séance d'information destinée à présenter aux citoyens la proposition de financement soumise à la commune de Liddes par les TVL. Une Assemblée primaire extraordinaire se tiendra le 28 août 2025, au cours de laquelle l'assemblée devra se prononcer sur le soutien financier de la commune de Liddes au projet de renouvellement du télésiège.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

La Présidente donne le contexte et un bref historique entre la commune et la société TVL :

La commune ne détient actuellement aucune de participation au capital-actions de la société, dont les actions sont détenues par des privés. Toutefois, un représentant du Conseil communal siège au conseil d'administration de la société afin de maintenir le lien avec la société qui possède une infrastructure importante pour la commune de Liddes.

Concernant le soutien financier de la commune à la société TVL, la commune a cautionné des crédits LIM en 1998 et en 2011 permettant ainsi à la société d'emprunter et d'investir. Elle verse également une contribution annuelle de CHF 69'000.00 destinée à l'amortissement de ces crédits LIM. En 2023, la société a sollicité un soutien exceptionnel de CHF 200'000.00 afin de couvrir des frais importants. Cette aide a été reconduite en 2025 et est intégrée dans le budget 2025. Par ailleurs, la commune a également cautionné un prêt bancaire en 2013, renouvelé en 2019 et a octroyé en 2017 un prêt de CHF 500'000.00 pour l'achat de la dernière dameuse.

La Présidente souligne également un point important concernant les liens entre la commune de Liddes à la société TVL au niveau du personnel communal et des synergies existantes.

L'échéance en 2029 de la concession du télésiège et son renouvellement a conduit la société à s'interroger sur son avenir et à définir sa vision stratégique pour les prochaines années. De cette réflexion est né le projet « Avenir TVL SA ». Pour financer ce projet, la société a sollicité la commune afin d'obtenir un soutien.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Stève Lattion et M. Patrice Michaud, respectivement Président et administrateur de la société TVL SA afin qu'ils présentent en détail le projet « Avenir TVL SA » et son plan de financement (voir document en annexe).

A la suite de la présentation, la Présidente remercie les intervenants.

Elle récapitule ensuite la demande formelle des TVL parvenue à la commune en avril 2025 :

- Maintien de la contribution annuelle de CHF 200'000.00
- Abandon de la créance de CHF 500'000.00
- Entrée au capital-actions de la commune à hauteur de CHF 500'000.00
- Contribution à investissement de CHF 1 million.

La Présidente indique que ce projet a été présenté au Conseil communal, qui a analysé la demande et examiné si la commune de Liddes disposait des moyens nécessaires pour le financer. A l'automne dernier, une planification financière communale à 10 ans a été lancée intégrant l'ensemble des investissements prévus durant cette période. Ce travail, très détaillé, visait à évaluer précisément la situation financière, notamment en ce qui concerne la marge d'autofinancement. Cette planification a démontré que si les citoyens décident de soutenir ce projet, les autres investissements ne seraient pas mis en péril. Le document détaillé ne peut pas encore être mise à disposition, mais il sera présenté lors de l'assemblée primaire pour le budget du mois de décembre.

Par ailleurs, un autre élément qui est ressorti de l'analyse concerne le soutien déjà accordé aux acteurs du tourisme estival, en particulier la cabane de la Tsissette et la cabane de Mille. Cette dernière a bénéficié d'un soutien communal de CHF 1,5 Mio correspondant à environ 70 % du coût du projet, tandis que la cabane de la Tsissette a reçu une aide de CHF 750'000.00, soit environ 60 % du financement.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

En cas de refus du soutien demandé, TVL SA tenterait de maintenir, si possible, son activité jusqu'à fin 2029 puis ferait probablement faillite. Dans ce scénario, la commune devrait certainement contribuer de manière importante aux coûts de démantèlement, d'abandon de dette et de remboursement de prêts et d'emprunts bancaire.

A la suite cette analyse, le Conseil communal a émis un préavis favorable concernant le soutien financier au projet, également pour les raisons suivantes :

- La société TVL représente le pôle touristique hivernal le plus important pour la commune
- Elle est également un acteur du développement économique de la région, tant en termes d'emplois que d'infrastructures, telles que les restaurants et commerces de la commune
- La pérennité de la société représente en outre un atout pour les entreprises locales actives dans la construction, notamment pour les travaux de rénovation de biens liés aux résidences secondaires.

La discussion est ensuite ouverte avec les participants pour les questions.

4. Divers

Dans les divers, les questions suivantes sont posées :

- M. Régis Frossard demande combien rapporte le turbinage des eaux potables de Chandonne.

M. Antoine Tornay répond que cela rapporte CHF 25'500.00 pour l'année 2024.

- Mme Françoise Darbellay demande quelle est l'incidence de l'arrêt du turbinage de l'usine de Palazuit ?

La Présidente répond qu'effectivement l'usine de Palasuit est en arrêt depuis le 10 août 2024. Pour l'instant des analyses techniques sont en cours et la date de redémarrage n'est pas encore connue. Il est évident que cet arrêt aura des incidences sur les comptes communaux puisque la commune touche 2,5 cts par kWh produit. Cependant, les redevances hydrauliques seront quand même dues même si l'eau n'est pas turbinée.

Cette perte sera compensée pour l'année 2025 par le versement, suite à l'homologation de la convention FGB, des kWh produits qui ont été bloqués pendant 4 ans.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

Aucune autre question n'est soulevée et la Présidente remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Liddes, le 17 juin 2025

Pour la Commune

La Présidente

La Secrétaire

Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin

Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 17 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18.02.2025
2. Comptes 2024 de la Bourgeoisie
 - 2.1. Présentation des comptes 2024
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
3. Approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie
4. Divers

La Présidente adresse un message de bienvenue aux participants à cette assemblée bourgeoisiale. Elle informe l'assemblée, qu'une fois n'est pas coutume, l'ordre habituel des assemblées a été modifié et que l'assemblée bourgeoisiale précède l'assemblée primaire.

Elle invite toutes les personnes présentent à assister à l'assemblée mais rappelle que pour les votes qui seront demandés lors de cette assemblée, uniquement les bourgeois ont le droit de s'exprimer.

Aucun point n'est ajouté dans les divers, la Présidente propose donc de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 18.02.2025

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2025, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2024 de la Bourgeoisie

2.1. Présentation des comptes 2024

La Présidente passe la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée des comptes.

A la suite de la présentation, la Présidente remercie M. Tornay et, la parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au point 2.2.

2.2. Rapport de l'organe de révision

M. Antoine Tornay donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande l'approbation de comptes.

Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

2.3. Approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie

Au vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

3. Divers

La Présidente passe la parole à l'assemblée et la question suivante est posée :

M. Jérôme Troillet demande au sujet de la forêt de Rière-Ville s'il y a un suivi de l'état de la forêt.

La Présidente explique qu'elle ne peut pas répondre spécifiquement sur ce secteur. Un mandat est octroyé au service forestier d'Orsières qui gère les trois communes de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre qui analyse l'état des forêts et détermine quelle intervention à quel moment et dans quel secteur. La Présidente prendra des renseignements plus précis sur ce secteur.

Aucun autre point n'est soulevé dans les divers et la Présidente clôture l'assemblée en remerciant les participants.

Liddes, le 17 juin 2025

Pour la Bourgeoisie

La Présidente

La Secrétaire

Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin